

L'an deux mil quinze et le dix avril à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. ARNAUD Loïc, BELLON Gilbert, FOURNIER Bernard, CANDY Roger, CASTAGNO Pierre, VELLA Rémy, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette et NOISIER Françoise.

Absente : Mme BENACCHIO Patricia.

Secrétaire de séance : M. CANDY Roger.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014 :

- C.C.A.S. : il est excédentaire pour un montant de 206,78 €.
- Service de l'eau : il laisse apparaître un excédent global de 81 391,96 €.
- Commune : il ressort un excédent de fonctionnement pour un montant de 316 801,33 € et un déficit d'investissement pour un montant de 331 311,54 € soit un déficit global de 14 510,21 € (dû au fait que les subventions attendues n'ont pas encore été perçues).
 - En l'absence du maire, les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Les comptes de gestion 2014 du receveur municipal, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'année 2014 :

C.C.A.S. : Le résultat du compte administratif étant excédentaire, le montant est reporté sans changement pour l'année 2015.

Service de l'Eau : Compte tenu du résultat excédentaire de la section d'investissement, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir. Les résultats excédentaires sont donc reportés respectivement selon leur section.

Commune : Afin de couvrir les restes à réaliser, une partie de l'excédent de fonctionnement doit être affectée pour couvrir le besoin de financement qui est de 142 334,54 €. Le report à nouveau créateur restant reporté en section de fonctionnement est de 174 466,79 €.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2015 :

Commune : Les dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 345 953,79 € et en investissement pour 605 971,29 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de voirie pour la restauration de 4 ponts communaux, la protection contre les chutes de blocs au-dessus du village de La Beaume et la construction de toilettes publiques.

Service de l'Eau : Chaque section s'équilibre pour un montant total de 157 477,21 € en fonctionnement et 290 519 € en investissement avec comme réalisation principale la reprise du captage des NAYS et le lancement de l'étude (maitrise d'œuvre) sur l'assainissement collectif.

C.C.A.S. : Bien que le C.I.A.S. l'ait remplacé sur l'ensemble du canton, ce budget existe toujours. Le montant des crédits votés à l'unanimité est de 206,78 € pour 2015.

Vote des taux communaux des 3 taxes d'impôts locaux pour 2015 :

Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2014 qui étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 9,53 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %

Le conseil municipal décide de les maintenir pour 2015.

- Délibération adoptée à la majorité.

Subventions 2015 aux associations :

Le maire rappelle les montants votés en 2014. Ceux-ci, dont le détail figure sur la délibération, sont maintenus pour l'année 2015.

- Délibération adoptée à la majorité, à l'exception de Mme Marie-Hélène ELAPHOS et M. Loïc ARNAUD qui ne prennent pas part au vote en tant que membres du Comité des Fêtes.

Révision des tarifs de location du gîte communal :

Les montants appliqués datent de 2009. Il est proposé de fixer les nouveaux tarifs chauffage compris afin de ne plus avoir à relever les consommations électriques à chaque séjour. Ceux-ci s'appliqueront dès la prochaine saison qui débute à l'automne.

- Délibération adoptée à la majorité.

Renouvellement d'adhésion à la certification forestière (PEFC) :

Depuis 2007 la commune adhère à cette certification qui garantit une gestion durable des forêts. En 2010 l'adhésion avait été reconduite pour 5 ans et arrive à échéance au 1^{er} avril 2015. La contribution financière annuelle s'élève à 80,94 € par an pour les 900,24 hectares communaux soumis à ce régime. Il est proposé de renouveler cette adhésion pour les 5 prochaines années.

- Délibération adoptée à la majorité.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2015 :

Le Conseil Général des Hautes-Alpes sollicite des communes le renouvellement de leur participation au fonds de solidarité pour le logement. Une contribution de 35 centimes d'euros par habitant est sollicitée, soit 56,70 € pour La Beaume en 2015.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Dossiers en cours : assainissement, captage des Nays... :

Assainissement : L'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre a été lancé le 16 mars dernier avec comme date de remise des plis le 17 avril prochain.

Captage des Nays : Un nouvel appel d'offre doit être lancé pour remplacer le bureau d'études TETHYS qui a résilié son engagement suite à son regroupement avec la société Géotechnique. La commune s'est rapprochée du service eau-environnement du Conseil Général pour finaliser le dossier de consultation des entreprises.

Forêt : Dans le cadre de la programmation annuelle des travaux d'infrastructure susceptibles d'être réalisés en forêt, l'ONF a établi un devis estimatif de 6 650 € HT. Cela concerne essentiellement l'élagage et le débroussaillage des accotements de la route forestière de l'Aup avec l'entretien courant des pistes au tractopelle. Le conseil municipal trouvant cette somme excessive ne souhaite pas engager ces travaux.

E.R.D.F. : Afin de mieux gérer les situations difficiles qui surviennent lors des intempéries climatiques et faciliter les interventions des équipes d'ERDF, il est demandé de désigner un « correspondant intempéries » pour la commune. M. Bernard FOURNIER se porte volontaire et accepte cette désignation.

Questions diverses :

Centre Social Rural : Il a été repris en régie directe par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Micro-crèche : Le dossier a avancé. Le local sera installé à côté du groupe scolaire à la place d'un atelier-relais.

Nouvelle déchèterie : Le projet situé en face de l'accès au Chevalet se trouve sur un terrain occupé actuellement par le C.F.T.P. du pont La Dame. A ce jour la CCHB ne dispose pas de financements pour ce type d'opération.

SyME 05 : Le recensement des toits communaux susceptibles de recevoir des installations photovoltaïques est en cours.

Eoliennes : A la demande de Loïc ARNAUD une discussion s'engage pour connaître la position de la commune sur ce projet.

Le maire rappelle la réunion de travail qui a eu lieu le 13 mars 2015 en Mairie où étaient présents tous les membres du conseil municipal qui avaient pu se libérer ainsi que les représentants de la Société BORALEX.

Auparavant, le 3 mars 2015, la société TOULEMONDE avait appelé en Mairie pour informer qu'ils

envisageaient de venir piqueter un projet de chemin sur le territoire de la commune. Le maire leur a interdit de procéder à ce piquetage sans l'accord des propriétaires des terrains concernés.

Au cours de la réunion du 13 mars la société BORALEX a confirmé la possibilité d'un partenariat économique avec la commune à hauteur de 50 000 € pour un projet durable en lien avec l'environnement (captage d'eau, assainissement). Le maire, en plus de ce partenariat économique, leur a indiqué que la commune sollicite une redevance annuelle à hauteur de 25 000 € pendant la durée d'exploitation des éoliennes avec la remise à niveau et l'entretien annuel du chemin partant du Villard pour aller au col de Montbrand à la charge de la société BORALEX en précisant que ce chemin reste ouvert à la libre circulation.

Si ces propositions n'aboutissent pas, le risque est que les éoliennes soient installées et qu'il n'y ait aucune retombée financière pour la commune car elle n'est pas porteuse du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.